

Le logement social mis à mal

Louise Constantin

Numéro 778, mai-juin 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/77918ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Constantin, L. (2015). Le logement social mis à mal. *Relations*, (778), 6-7.



Le logement social mis à mal

Le gouvernement du Québec compensera une partie des coupes du fédéral, mais réduit de moitié son programme AccèsLogis.

des besoins de main-d'œuvre au Québec devrait pourtant conduire à faciliter l'accès à une citoyenneté effective, puisque ces personnes vivent ici.

Le gouvernement québécois devrait utiliser sa compétence législative – que ce soit en matière d'immigration ou en matière de droit du travail –, afin de limiter le recours à des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés en proposant, pour ceux-ci, des programmes d'immigration permanente qui tiennent compte des problèmes réels de pénurie de main-d'œuvre. Il peut le faire, comme il a su négocier son droit d'être le maître d'œuvre d'une partie importante de ses politiques d'immigration, notamment en matière de sélection et d'intégration. De plus, comme le droit du travail au Québec s'applique à tous les domaines d'activité, le Québec peut agir dans la mesure où les politiques publiques doivent prendre en compte les besoins et les droits des personnes et travailleurs migrants.

Par ailleurs, le document de consultation souligne, certes, l'importance qu'accorde la société québécoise à la solidarité internationale et à l'accueil des personnes nécessitant une protection, notamment les réfugiés. Toutefois, on n'y trouve pas d'engagement substantiel et significatif de ressources, ni en ce qui concerne le nombre de personnes que le Québec serait disposé à accueillir. Pas plus qu'on n'y lit la moindre dénonciation du resserrement fait par le gouvernement fédéral en la matière. Or, le gouvernement du Québec doit pousser plus loin sa réflexion politique pour aller au-delà du seul engagement humanitaire, sans quoi sa politique risque de demeurer captive du pouvoir discrétionnaire de ses décideurs et de considérations géostratégiques. ●

LOUISE CONSTANTIN

Le Canada était reconnu pour avoir mis sur pied de nombreux programmes sociaux en vue de lutter contre la pauvreté et d'offrir des conditions de vie convenables à l'ensemble de sa population. Parmi ceux-ci, trois programmes successifs et des transferts découlant d'ententes fédérales-provinciales ont permis de rénover ou de construire près de 600 000 logements sociaux, dont 59 310 logements coopératifs, entre 1973 et 1994, année où le désengagement du gouvernement fédéral s'est amorcé. Aujourd'hui, non seulement il n'investit plus dans les mesures sociales, mais il procède plutôt au démantèlement des acquis. Le logement social fait les frais de ce virage à 180 degrés.

En effet, le 26 février 2014, le gouvernement Harper a annoncé qu'il ne renouvellerait pas les subventions attribuées aux ménages à faible revenu vivant dans les logements sociaux gérés par des coopératives ou des organismes à but non lucratif (OSBL) au terme des conventions d'exploitation qui le lient à ces organismes pour une durée pouvant aller de 25 à 50 ans. À plus long terme, les habitations à loyer modique (HLM) seront également touchées. Grâce aux subventions versées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les ménages bénéficiaires paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Le choc principal de la fin de ces conventions se fera sentir entre 2015 et 2020. En tout, 585 000 logements seront touchés, dont 125 550 au Québec. Les conséquences seront dramatiques, puisque les ménages subventionnés verront leur loyer augmenter subite-



ment et le pourcentage de leur revenu consacré au loyer passer de 25 % à 50 %, et même plus. Le gouvernement fédéral compte ainsi épargner 1,7 milliard de dollars par année, soit presque le même montant que celui dont il est prêt à se priver en permettant aux familles mieux nanties de fractionner leur revenu¹. Seule bonne nouvelle, le gouvernement du Québec prendra la relève et versera l'équivalent de 75 % des subventions dont bénéficient les ménages à faible revenu dans les coopératives en fin de convention, mais seulement durant deux ans.

Par contre, austérité oblige, le gouvernement du Québec affaiblit gravement le programme AccèsLogis – créé pour prendre la relève lorsque le développement des coopératives d'habitation a cessé au Canada. Ce programme permettait la réalisation de 3 000 logements en moyenne par année (coopératifs et sans but lucratif). Amputé de moitié dans le dernier budget Leitão, il

L'auteure est coordonnatrice de la vie associative et de la mobilisation à la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain

Photo : Jean-Pierre Lacroix



Nigeria : une nouvelle page s'écrit

Pour la première fois et malgré un climat de tension, des élections jugées valides ont permis au peuple nigérian de changer de gouvernement.

passera à 1500 unités en 2015-2016 et à 1200 unités les quatre années subséquentes. Cette réduction draconienne s'ajoute à l'absence d'indexation, depuis 2009, des coûts maximums admissibles (CMA) pour la construction de projets de logement social et communautaire, à l'abolition d'une enveloppe de 53,6 millions de dollars qui avait été ajoutée en 2012 pour majorer ces CMA, sans parler de la fin du Programme de rénovation du Québec.

Le gouvernement Couillard fait le choix d'accorder plutôt un supplément au loyer aux locataires dans le marché privé – mesure qui répond aux vœux des propriétaires, mais qui ne résout en rien le problème d'accès à des logements abordables, d'autant que les loyers vont continuer d'augmenter. En outre, les ménages confrontés à la discrimination ou à des contraintes, par exemple les familles, les membres des minorités culturelles et les personnes handicapées, n'auront pas davantage de facilité à se loger même en étant admissibles à un supplément au loyer.

En clair, dans une période où 36,8 % des locataires au Québec consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement, dont 8,3 % y consacrent plus de 80 %², le retrait du gouvernement fédéral et les compressions du gouvernement québécois signifient que des milliers de personnes vont replonger dans la pauvreté. ●

1. Stéphanie Grammond, « Fractionnement du revenu : un beau déguisement », *La Presse*, 31 octobre 2014.

2. Données tirées du *Dossier noir logement et pauvreté : Chiffres et témoignages*, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), septembre 2014.

AMZAT BOUKARI-YABARA

Les 28 et 29 mars dernier, plus de 60 millions de Nigériens étaient appelés à voter pour élire leur président, leurs députés et leurs sénateurs. Tenues avec six semaines de retard, ces élections étaient attendues avec appréhension dans un pays marqué par des lignes de fracture régionales, religieuses et économiques, et par les attaques du groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est. Le risque d'un scrutin entaché de fraudes faisait craindre des violences post-électorales, comme lors des précédents scrutins. Néanmoins, ces élections se sont déroulées dans le calme et elles sont une réussite sur plusieurs plans.

Présidée par un ancien universitaire et syndicaliste, Attahiru Jega, la Commission électorale nationale indépendante (INEC) a pu organiser le scrutin sur l'ensemble du territoire en dépit des menaces de Boko Haram. Certes, la distribution incomplète des cartes électorales électroniques et l'utilisation inédite de lecteurs biométriques parfois défectueux a conduit l'INEC à organiser le scrutin sur deux jours, au lieu d'un. Des violences et incidents mineurs ont éclaté dans plusieurs bureaux de vote, mais le résultat final montre que l'impact des fraudes avérées ou supposées semble insuffisant pour remettre en cause la validité des élections.

Ainsi, dès le 31 mars, l'INEC a annoncé la victoire de l'ancien général et président Muhammadu Buhari. Avec 53 % des suffrages, il devance d'environ trois millions de voix le président

sortant, Goodluck Jonathan. Ce dernier a immédiatement reconnu sa défaite et félicité Buhari. Ce scénario inédit avait été préparé à l'avance par les candidats qui avaient signé une charte pré-électorale les engageant à ne pas contester les résultats.

La victoire de la coalition de l'APC (All Progressives Congress) sur le PDP (People's Democratic Party) constitue la première alternance obtenue par la voix des urnes dans l'histoire du Nigeria. Le pouvoir a organisé, financé et perdu des élections libres et transparentes. Si la victoire de Buhari doit beaucoup au rejet de Jonathan – devenu impopulaire en raison de la faillite de sa politique économique, sociale et sécuritaire –, le PDP paie également les conséquences d'une crise interne qui a causé la défection de plusieurs de ses cadres et élus en 2013.

Dans un pays où le vote communautaire, régional et religieux a son importance, avec un Sud majoritairement chrétien qui détient le pouvoir économique et un Nord majoritairement musulman qui revendique le pouvoir politique, cette crise, qui a affaibli le PDP, a permis à Buhari, musulman nordiste originaire de Katsina, de bénéficier d'importants soutiens politiques dans le sud-ouest. En remportant le vote à Lagos, la métropole et capitale économique du pays, ainsi que dans les États voisins, Buhari était assuré de devancer Jonathan, dont la base électorale dans le sud-est et le centre était insuffisante.

Après le double mandat d'Olusegun Obasanjo (1999-2007), chrétien yoruba originaire du sud-ouest, le mandat

L'auteur est chercheur associé à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris